**Conseil Municipal du 12 Décembre 2016**

L'an deux mil seize, le douze décembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'André PIGNE, Maire.

**Etaient présents :** M. PIGNÉ André, Maire, Mme: LAROCHELLE Lydie, MM : BARBÉ Grégory, LOUISE Benoit, SIEGWALD Francis, ROULEAU Christian, GAUDIN Laurent, FOURNIER Jean-Pierre.

**Absents ayant donnés procuration** : BEAUPIED Cécile à LOUISE Benoît, CHANROUX Jennifer à LAROCHELLE Lydie.

**A été nommé secrétaire de séance :** LOUISE Benoit.

Le Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2016 est approuvé et signé, on passe à l'ordre du jour.

Le Maire propose de rajouter un point à l’ordre du jour. Le Conseil Municipal donne son accord à l’unanimité.

**L’ordre du jour est donc le suivant :**

1. Rapport du SPANC
2. Compte rendu de la commission Appel d’offres : Choix du maître d’œuvre pour réhabilitation énergétique de la mairie
3. Décision modificative en investissement, budget communal
4. Avenant aux travaux de voirie Route de la Rainière : Poutre de rive en béton
5. Achat de jeux d’extérieur
6. PLUI – Création d’un groupe de travail
7. Demande du centre social pour le paiement anticipé de la subvention 2017
8. Bulletin municipal
9. Questions diverses
10. **SPANC : Rapport annuel du délégataire 2015**

Conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, de l’article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l’arrêté du 2 mai 2007 annexe II, les Maires ou les présidents d’EPCI doivent communiquer à leur Conseil un rapport annuel sur les conditions d’exécution du service public.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se déclare informé sur les activités du service de l’assainissement non collectif pour l’année 2015.***

1. **Choix du maitre d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la mairie**

Suite à l'avis d'appel à la concurrence publié le 28 octobre 2016 sur marchés-publics.info, le 3 novembre sur le Maine Libre, Ouest France et la Centrale des Marchés, pour la recherche d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation de la mairie, quatre entreprises ont envoyé des plis avant le 2 décembre 2016 : AL VEOLE 72540 Amné, SICA - Normandie 61 001 ALENCON, BE Paul Mingot 37300 JOUE LES TOURS, Couleurs d'Anjou 49 100 ANGERS.

Suite à la réunion de la commission appel d'offre en date du 5 décembre, Monsieur LOUISE explique que la décision a été compliquée compte tenu du faible écart de prix. La commission propose aux membres du conseil de retenir Couleurs d'Anjou. C'est un candidat qui a de l'expérience sur les problématiques des mairies, il engage le moins possible de travaux sur la structure du bâtiment, entraînant une réduction des coûts. L'offre de Couleurs d'Anjou s'élève à 10% du montant des travaux HT (100 000 € HT) soit 10 000 € HT et 12 000 € TTC.

***Le conseil municipal valide à l’unanimité le choix de la commission appel d’offre et retient la société Couleurs d'Anjou.***

1. **Décision modificative : Investissement, budget principal**

Pour combler un manque de crédit au compte 1641 et pour rééquilibrer les différentes imputations, le conseil municipal après en avoir délibéré décide de la décision modificative suivante :

**En dépenses d'investissement :**

1641 – Emprunts en euros + 50 €

2128 – Autres agencements et aménagements de terrains + 4 000 €

21312 – Bâtiments scolaires + 16 000 €

21318 – Autres bâtiments publics + 3 900 €

2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques + 339 €

2182 – Matériel de transport + 17 500 €

**En dépenses d'investissement :**

21571 – Matériel Roulant – Voirie - 17 410 €

2188 – Autres immobilisations corporelles - 1 200 €

21728 – Autres agencements et aménagements de terrains - 1 800 €

21578 – Autre matériel et outillage de voirie - 1 000 €

2151 – Réseaux de voirie - 4 900 €

2152 – Installations de voirie - 15 479 €

***Le conseil municipal valide à l’unanimité cette décision***

1. **Avenant aux travaux de voirie Route de la Rainière : Poutre de rive en béton**

-Vu la délégation du Maire au 1er adjoint, en charge des affaires de voirie, en date du 14/04/2014

-Vu les crédits nécessaires inscrits au budget

Afin de renforcer l’accotement au carrefour de la route de la source et de la RD 52 bis, Mr LOUISE a demandé à l’entreprise TP Pigeon de construire une rive renforcée, le devis se chiffre à 550 € HT.

Le devis a été signé par Mr LOUISE, les travaux ont été réalisés pendant l’aménagement.

***Le conseil municipal prend acte de la décision****.*

1. **Achat de jeux d’extérieur**

-Vu la délégation du Maire au 2eme adjoint, en charge des affaires enfance-loisirs, en date du 14/04/2014

-Vu les crédits nécessaires inscrits au budget

Afin de remplacer les jeux en mauvais état et retirés du parc à jeux, une offre de prix a été demandée à la société SEMIO.

Le devis d’un montant de 1504,70€ TTC a été signé par Mme LAROCHELLE. Installation prévue au printemps

***Le conseil municipal prend acte de la décision****.*

1. **PLUI – Création d’un groupe de travail**

L’étude de PLUI mandaté par la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnoisest en cours d’élaboration. Le cabinet Citadia, dans ce cadre, demande à chaque commune d’analyser les gisements fonciers, d’établir le référentiel foncier et enfin de définir l’enveloppe urbaine. Mr le maire propose donc la constitution d’un groupe de travail.

***Ce groupe de travail sera constitué de Mme : LAROCHELLE Lydie, de MM : PIGNE André, BARBÉ Grégory, LOUISE Benoit, SIEGWALD Francis, Christian ROULEAU, GAUDIN Laurent, FOURNIER Jean-Pierre. La première réunion est prévue à la mi-janvier.***

1. **Demande du centre social pour le paiement anticipé de la subvention 2017**

Mme Christine MARCHAND, présidente, demande la possibilité du paiement anticipé de la subvention de la commune au centre social pour 2017. La redevance s’élève à 2946€ pour cette année, soit 6€ par habitant.

***Le conseil municipal vote à l’unanimité cette demande***

1. **Bulletin Municipal**

MM SIEGWALD et BARBÉ présentent la maquette du prochain bulletin d’information communal.

***Le conseil municipal vote à l’unanimité la diffusion du bulletin.***

1. **Questions diverses**

Un riverain de la route de la Mérize demande l’autorisation d’emprunter la voie communale mitoyenne à son jardin, pour accéder à sa propriété en véhicule.

Le conseil municipal émet des réserves :

-L’accès au poste de transformation doit être permanent par les services concernés.

-Le stationnement dans cette allée ne serait être autorisé, seul un arrêt temporaire d’un véhicule pour des opérations de chargement ou déchargement de marchandises est possible.

Monsieur le Maire, en charge des affaires de police, rediscutera des termes avec l’intéressé et proposera une convention au prochain Conseil.

**L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.**

**Prochain conseil : Lundi 23 Janvier 2017 à 19h00**